

PROVINCE DE QUEBEC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

que, conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, la directrice générale déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020, le 9 septembre 2021 à la réunion du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse.

La présentation du rapport financier s'effectuera à la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2021 par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thorton.


FAIT à Saint-Michel-de-Bellechasse le 2e jour du mois de septembre deux mille-vingt-un.



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h et 17h, le 2e jour du mois de septembre 2021, à chacun des endroits suivants : Centre communautaire, 129, Route 132 Est et le Site internet de la Municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2e jour du mois de septembre 2021.



Directrice générale